

Une pensée peut-elle être mauvaise ?

Le 9^e commandement « tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain » peut s'analyser comme proscrivant non seulement l'adultère mais aussi l'idée même de commettre l'adultère. De même, Bernard Williams affirme qu'une délibération morale ne devrait même pas *envisager* certaines possibilités comme le fait de tuer un concurrent en affaire (Williams 1990 : 200). Par ailleurs, Elisabeth Anscombe soutient qu'il faut se méfier des expériences de pensées morales qui conduisent à une « décision hypothétique de faire le mal » (Anscombe 2008 : 25). Cela semble indiquer que certaines pensées seraient, intrinsèquement ou extrinsèquement, mauvaises (*wrong*). Quelles sont les raisons de penser que c'est le cas ?

Ces analyses ont ceci d'originale qu'elles se situent non pas au niveau des normes d'action mais à celui de normes proprement délibératives. Elles font également écho au débat entre minimalistes et maximalistes moraux (Ogien 2007) : quand les premiers ne considèrent comme moralement condamnable que les torts envers autrui, les seconds se préoccupent également des torts envers soi-même et envers les entités abstraites. Or, les contempteurs des mauvaises pensées apparaissent résolument maximalistes.

Mais comment définir la nature de ces mauvaises pensées ? Nous verrons que l'on peut écarter de l'examen les obsessions, les émotions négatives, et autres pensées parasites dans la mesure où elles ne sont pas sous le contrôle de l'agent – et ne peuvent donc être soumises à des normes délibératives. De même, les intentions sont trop liées aux actions pour relever en propre du niveau délibératif. Nous ferons alors l'hypothèse que les mauvaises pensées sont des représentations mentales imaginées (Schroeder & Matheson 2006). Si bien que notre question pourra se reformuler ainsi : existe-t-il des représentations qu'une bonne délibération devrait, *a priori*, éviter d'imaginer ?

Un premier argument en faveur de telles normes délibératives relève de l'éthique de la vertu. La mauvaise pensée serait l'indice du caractère vicieux d'un agent. Mais qu'il y ait corrélation entre ce caractère et les mauvaises pensées ne suffit pas à fonder un bannissement de ces pensées. C'est pourquoi le contempteur des mauvaises pensées doit recourir à un argument de nature causale. L'idée consiste à montrer que les mauvaises pensées sont tentatrices : elles inciteraient à mal agir. Or, les quelques études empiriques de psychologie morale sur la question n'apportent pas de résultats unilatéraux (Ariely & Lowenstein 2006).

En revanche, bannir certaines pensées de la délibération se heurte à une difficulté empirique majeure. En effet, il y a un paradoxe (pragmatique) à demander à un agent de ne pas imaginer telle ou telle chose puisque l'énoncé de la prescription suscite l'intrusion mentale de la pensée à bannir. Et plus généralement, si l'on en croit la théorie de l'imagination contrefactuelle (Byrne 2005, qui s'inspire de la théorie cognitive des modèles mentaux de P. Johnson-Laird), nous ne pensons pas à une possibilité permise sans penser en même temps à la possibilité défendue. Si bien qu'il ne serait pas possible de simplement comprendre une norme morale sans imaginer que cette norme est bafouée. Il s'ensuit que les mauvaises pensées seraient peut-être inhérentes à toute délibération morale.

Je soutiendrai, pour conclure, que le principe de bannir certaines ('mauvaises') pensées de la délibération morale semble : 1) peu légitime en l'absence d'effet négatif attesté et 2) même dans ce cas, peu efficace, voir contre-productif dans son application.

Bibliographie partielle

Anscombe, E. (2008). La philosophie morale moderne (1958). Klesis 9. http://www.revue-klesis.org/index.php?option=com_content&task=view&id=50&Itemid=68

Ariely, D. & G. Lowenstein (2006). The Heat of the Moment : The effect of Sexual Arousal on Sexual Decision Making. Journal of Behavioral Decision Making, 19: 87–98.

Byrne, R. M. J. (2005). The rational imagination : how people create alternatives to reality. Cambridge, Mass., MIT Press.

Ogien, R. (2007). L'éthique aujourd'hui. Folio Gallimard.

Schroeder, T. & Matheson, C. (2006). Imagination and Emotion. The Architecture of the Imagination. S. Nichols. Ny, Oxford University Press : 19-41.

Williams, B. (1990). L'éthique et les limites de la philosophie. Paris, Gallimard.